

Finalement, l'entreprise d'état KTU a conclu une entente privée avec une association japonaise de chalutiers, relativement à la pêche d'espèces sous-utilisées, comme la sébaste, notamment. En contrepartie du paiement de certains droits, le Japon s'engage à transférer son savoir-faire à l'industrie de la pêche du Groënland.

Prises

Vous pouvez vous procurer un tableau des prises effectuées par les navires du Groënland. En résumé, voici les chiffres de 1988 : crevettes (62,000 tonnes), morue (44,000 tonnes), flétan du Groënland (7,000 tonnes), saumon (333 tonnes), autres (2,200 tonnes). Le Groënland n'est pas équipé pour pêcher la sébaste ou le bar et ces espèces ne sont prises qu'accidentellement. Les Allemands exportent ces espèces entières vers le Japon. Le quota de 70,000 tonnes fixé pour le capelan est mis aux enchères entre l'Islande, les îles Féroé et la Norvège.

Pour ce qui est de la morue, les prises fluctuent énormément (45,000 tonnes en 1988). On continue de pêcher la ressource de 1984 et on pense que ce sera le cas encore sept ou huit ans. Cependant, les pêcheurs prient pour que l'année 1990 soit une année record. Par le passé, le Groënland s'est constitué d'importants stocks de morue dans l'espoir de voir monter les prix. A l'heure actuelle, les Groënlandais prétendent que les commandes dépassent les stocks et qu'ils n'ont aucun problème à obtenir les prix qu'ils veulent sur les marchés européens.